

## HONORAIRES DE GESTION

CENTURY 21

PRESTATIONS INCLUSES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
<b>En % HT de l'encaissement</b>	6,5 %	7,5 %	8,5 %	
<b>En % TTC de l'encaissement</b>	7,8 %	9 %	10,2 %	
Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations	●	●	●	
Délivrance des quittances et reçus	●	●	●	
Tenue de la comptabilité propriétaire	●	●	●	
Révision des loyers	●	●	●	
Effectuer les régularisations de charges annuelles	●	●	●	
Effectuer les régularisations des taxes d'ordures ménagères	●	●	●	
Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation	●	●	●	
Demande annuelle attestation chaudière, climatisation, cheminée	●	●	●	
Réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC	●	●	●	
Extranet bailleur (factures, rapports gérance, appels de fonds)	●	●	●	
Lettre de rappel et 1 <sup>ère</sup> relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	●	●	●	
Transmission dossier contentieux à l'Avocat et à l'Huissier	●	●	●	
Visite conseil	●	●	●	
Décompte lors du départ du locataire, Gestion dépôt de garantie	●	●	●	
Reddition mensuelle des comptes (art. 66 du décret du 20/07/72)	○	●	●	
TRAVAUX, GESTION SINISTRE	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
Gestion des sinistres : déclaration et établissement des devis, suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle	○	●	●	250 € TTC par dossier
Gestion technique d'entretien courant (inférieur à 2 500 € TTC) : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle	○	●	●	150 € TTC par dossier
Gestion technique de tous travaux de 2500 € à 5000 € : vérification annuelle du logement, proposition de travaux, démarches administratives, dossier de crédit, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux	○	○	●	150 € TTC + 4 % TTC du montant des travaux TTC
Représentation aux Expertises – Suite sinistre	○	○	●	60 € TTC forfait 2h
Gestion des travaux importants ou de rénovation > 5000 €	○	○	○	5 % TTC du coût des travaux / dossier
PRESTATIONS EXCEPTIONNELLES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	○	●	●	90 € TTC par an et par lot
Règlement des appels de fonds (déduction fonds mandat)	○	●	●	60 € TTC / an
Représentation aux assemblées Générales	○	○	●	150 € TTC
Rédaction des congés pour vente et reprises	○	○	●	150 € TTC
Rédaction avenant au contrat de location	○	○	●	150,00 € TTC
Etablissement de l'état des risques et pollutions (ERP)	○	○	●	30,00 € TTC
Inventaire, location meublées	○	○	●	80 € TTC
Frais de clôture de compte, transmission de dossier	○	○	○	120,00 € TTC

● Prestation comprise dans le montant des honoraires

○ Prestation optionnelle payable à l'acte

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%